

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil quatorze

Le 28 mars à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. BARRAL Robert, le plus âgé des membres du conseil.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014

PRESENTS : MMES BOULAI – COUTEAU – MOUNIER – PENIGNAUD

MM. BARRAL – BOIREAU – BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – ESTIENNE – FAURE – SAVIN – SUTRE

EXCUSEE : MME GAILHOUSTET

POUVOIRS : S.O.

Madame COUTEAU Isabelle a été nommée secrétaire.

2014-03-06 D

OBJET : Election du Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président, donne lecture des articles L.2122-1, L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.2122-1 dispose qu' « il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L.2122-4 dispose que « le Maire et les adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres, au scrutin secret ... »

L'article L.2122-7 dispose que « le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité le plus âgé est déclaré élu ».

Le Président demande alors s'il y a des candidats.

Les candidatures suivantes sont présentées :

➤ Monsieur SAVIN Eric

Le Président invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du Maire.

AR PREFECTURE

016-211601687-20140328-20140306D-DE

Reçu le 02/04/2014

~~Premier tour de scrutin~~

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

➤ Monsieur SAVIN Eric a obtenu 14 voix

Monsieur SAVIN Eric ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Fait à Jauldes, le 31 mars 2014

Le Maire

Eric SAVIN

